

COMPTE RENDU DU DEROULEMENT DE LA JOURNEE RESEAU « RECHERCHE ET VALORISATION DES ENERGIES RENOUVELABLES »

Le réseau a été mis en place le 23 Avril 2007 par Madame la Ministre Chargée de la Recherche Scientifique. Il est constitué du C.D.E.R. et de ses 3 Unités, de l'U.D.T.S. et de 27 laboratoires domiciliés dans les 14 Universités et grandes Ecoles.

Le réseau est la meilleure solution pour assurer le développement de la filière « Energies Renouvelables ». Il vient à point nommé pour combler un vide intolérable d'échange et de communication.

Le C.D.E.R., en sa qualité de « Point Focal », est un lieux de mémoire et agira de manière à lutter contre le cloisonnement des équipes de recherche, l'émiettement des moyens et l'érosion du savoir.

Le réseau est fonctionnel et non institutionnel. Il obéit à une logique de programme. Il est constitué de « nœuds » et de « sites ».

Le programme Energies Renouvelables est pris en charge par le C.D.E.R., l'ANDRU et le CNEPRU. L'ANVREDET est un Organisme chargé de la Valorisation des Résultats de la Recherche.

Le Point Focal est chargé de faire :

- 1° / - L'inventaire exhaustif des projets de recherches, des chercheurs et des moyens mobilisés pour mener ces projets.
- 2° / - L'évolution de ce qui a été déjà réalisé,
- 3° / - Faire ressortir l'identification des résultats à valoriser par l'ANVREDET
- 4° / - La préparation de la réunion avec les différents départements ministériels pour leur communiquer les résultats de la recherche.

Dans une ultime phase le C.D.E.R. doit préparer une réunion avec les Wilayate au Sud et les différents opérateurs économiques pour lancer un programme de réalisation adapté à ces régions.

CONTRAINTES RELEVÉES :

- 1°/ - Insuffisance de la ressource humaine spécialisée
- L'initiative de création de l'École Doctorale E.R. est à saluer et à Encourager parce qu'elle s'inscrit dans le cadre du renforcement des capacités nationales de haut niveau.
 - Encourager les chercheurs à évoluer dans leur carrière et assouplir les procédures d'accès aux grands supérieurs pour les chercheurs méritants.
 - Augmenter la masse critique de chercheur pour pouvoir prendre en charge le maximum de domaines du programme Energies Renouvelables.
- 2°/ - Insuffisance de moyens pour faire fonctionner les laboratoires.
- 3°/ - Retard dans la mise en place des crédits de fonctionnement et d'équipements.
- 4°/ - Procédures de dépense des crédits alloués très lourdes (PNR...)
- 5°/ - Trope longue durée entre la soumission des projets et la réponse d'acceptation.
- 6°/ - Crédits insuffisants accordés aux projets
- 7°/ - Asseoir réellement les laboratoires par l'achat d'équipement et le recrutement du personnel de soutien.
- 8°/ - Rationaliser et optimiser les équipements scientifiques

RECOMMANDATIONS :

- Dresser l'annuaire des chercheurs des projets menés et des équipements mobilisés (fonctionnels).
 - Impliquer la diaspora des chercheurs algériens établis à l'étranger.
 - Donner plus de poids à la « Revue des Energies Renouvelables »
 - Renforcer les capacités de l'École Doctorale
 - Demander les CV et les coordonnées des chercheurs
 - Les décideurs doivent définir les priorités en matière de recherche
 - Renforcer le cadre législatif et réglementaire pour créer la demande
 - Encourager les applications solaires dans le milieu socio économique (mesures incitatives, subvention...).
- .